



PLAN LOCAL D'URBANISME

08U15

Rendu exécutoire
le



ANNEXES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :
Juin 2018

7

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 24/03/2017

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 6 Juillet 2018

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise





PLAN LOCAL D'URBANISME

08U15

Rendu exécutoire
le



CAHIER DES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :

Juin 2018

7a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **24/03/2017**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du **6 Juillet 2018**

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



ZNIEFF DE TYPE 1



ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

BOIS DES CÔTES, MONTAGNES DE VERDERONNE, DU MOULIN ET DE BERTHAUT (Identifiant national : 220014098)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60CLE110)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), 2015.- 220014098, BOIS DES CÔTES, MONTAGNES DE VERDERONNE, DU MOULIN ET DE BERTHAUT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 21P. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220014098.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
(FRANÇOIS R.)
Centroïde calculé : 611200°-2483276°

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	6
6. HABITATS	6
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	19
9. SOURCES	21



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Angicourt (INSEE : 60013)
- Bailleval (INSEE : 60042)
- Breuil-le-Sec (INSEE : 60106)
- Catenoy (INSEE : 60130)
- Cinqueux (INSEE : 60154)
- Labruyère (INSEE : 60332)
- Liancourt (INSEE : 60360)
- Nointel (INSEE : 60464)
- Rosoy (INSEE : 60547)
- Sacy-le-Grand (INSEE : 60562)
- Verderonne (INSEE : 60669)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 39
Maximum (m) : 169

1.3 Superficie

1760,12 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le Bois des Côtes et les Montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut, sont des buttes résiduelles, séparées du plateau tertiaire par l'érosion, notamment par l'enfoncement de la Brèche.

Elles sont situées sur l'extrémité nord-est du Clermontois, au contact avec le plateau picard et en bordure des Marais de Sacy.

Leur découpage géomorphologique génère une diversité élevée de conditions microclimatiques, en fonction des expositions des versants.

L'étagement des couches géologiques présente une séquence typique du sud de l'Oise, avec, de bas en haut :

- les alluvions en fond de vallée ;
- les argiles sparnaciennes ;
- les sables cuisiers ;
- les épais calcaires lutétiens, qui structurent le plateau.

De cette variété géologique résulte la présence de sols diversifiés, augmentant encore la palette de conditions stationnelles.

- ourlets calcicoles thermophiles (*Geranium sanguinei*) ;
- lisières thermophiles du *Berberidion* et bois thermocalcicoles du *Cephalanthero-Fagion* (accompagnés d'éléments du *Quercion pubescentis*) ;
- boisements de Chênes sessiles du *Quercion robori-petraeae* et *Lonicero-Carpinenion*, sur sables des versants ou sur le plateau ;
- boisements de pente nord à Hêtre, à Frêne, à Erable, à Tilleul ;
- petits boisements frais ou humides en bas de pente (*Alno-Padion pro parte*) ;
- micro-prairies maigres sur sols siliceux, notamment en bordure des villages.

Quelques petits vergers, pâturés ou fauchés, parfois abandonnés à la friche, subsistent, notamment sur les versants méridionaux. Ils constituent des vestiges de l'époque, relativement récente, où l'élevage était répandu, et où les buttes du Clermontois étaient un haut lieu de l'arboriculture traditionnelle avec des vergers haute-tige, de cerisiers notamment.



INTERET DES MILIEUX

Parmi les plus remarquables, les forêts et les lisières thermocalcicoles, milieux menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

De plus en plus dégradés dans les plaines du nord-ouest de l'Europe, ces milieux abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées.

Les coteaux les plus ensoleillés bénéficient de conditions de xéricité permettant la présence de nombreuses espèces végétales thermophiles rares et/ou menacées.

Cet ensemble de milieux forestiers, connaissant toutes les expositions (contraste entre les pentes nord et sud par exemple) sur des substrats divers et comportant des ourlets calcicoles relictuels, permet l'expression d'une biodiversité élevée pour la Picardie.

INTERET DES ESPECES

De nombreuses espèces assez rares à exceptionnelles (et menacées pour la plupart) en Picardie sont présentes.

Faune

Parmi les oiseaux remarquables figurent la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*) dans les grandes hêtraies, espèces qui sont inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

On note également la présence du Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) et, dans de vieux vergers périphériques, de la Chouette chevêche (*Athene noctua*), tous deux menacés en Picardie.

Entomofaune

Les bois et les lisières abritent des lépidoptères menacés :

- le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*),
- plusieurs lépidoptères nocturnes remarquables (*Aedia funeste*, *Tyta luctuosa*, *Arctia villica*, *Xesta rhomboides*, *Nonagria typhae*, cette dernière venue probablement du marais de Sacy adjacent).

La batrachofaune comprend la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), proche ici de sa limite d'aire septentrionale.

Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente occasionnellement ces massifs.

La flore comprend notamment :

- le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum**), le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum**) et le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpuro-caeruleum**), trois espèces protégées, observées sur les lisières et les versants thermocalcicoles ;
- le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) ;
- l'Ail des Ours (*Allium ursinum*), abondant dans certains bois frais ;
- le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*), sur les prairies sableuses ;
- l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ;
- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ;
- la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) ;
- l'Orchis singe (*Orchis simia*) ;
- la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) ;
- le Domppe-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ;
- l'Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*) ;
- la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*) ;
- la Laïche digitée (*Carex digitata*), sur le calcaire des pentes nord.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les reliques de pelouses et d'ourlets souffrent d'un manque d'entretien et évoluent vers une fermeture progressive du milieu par boisement spontané, très peu contenue par l'action des trop rares lapins et des chevreuils.



Une banalisation biologique en découle : quelques coupes circonstanciées des buissons envahissants seraient souhaitables, en dehors de la saison de reproduction.

Dans le même ordre d'idée, une fauche hivernale des bernes et des chemins herbacés est favorable au maintien de la faune et de la flore des milieux ensoleillés et chauds.

Enfin, le maintien d'un réseau de vieux arbres, sénescents ou morts (quelques-uns à l'hectare au minimum), est très favorable à la présence de populations d'insectes, de mammifères (chiroptères) et d'oiseaux cavernicoles rares et menacés.

N.B. Les espèces dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Butte témoin, butte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)
- Collectivité territoriale

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels



Faunistique
Insectes
Amphibiens
Reptiles
Oiseaux
Mammifères
Floristique
Ptéridophytes
Phanérogames

Role naturel de protection contre
l'érosion des sols
Fonction d'habitat pour les
populations animales ou végétales

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la zone comprend les milieux forestiers ainsi que les lisières et prairies adjacentes les plus intéressants pour les habitats, la flore et la faune. Les cultures et les zones urbanisées sont évitées autant que possible.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Mises en culture, travaux du sol	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Réel
Pâturage	Réel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Réel
Chasse	Réel
Cueillette et ramassage	Réel
Fermeture du milieu	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Poissons - Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Reptiles - Amphibiens - Insectes 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames - Ptéridophytes 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles		1	
41.16 Hêtraies sur calcaire		10	
41.2 Chênaies-charmaies		50	
41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins		20	
41.5 Chênaies acidiphiles		10	

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.8 Fourrés			
44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens			
81 Prairies améliorées			

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
4 FORETS			
5 TOURBIERES ET MARAIS			
81 Prairies améliorées			
82 Cultures			
86.2 Villages			



6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
Insectes	53783	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	249055	Arctia villica (Linnaeus, 1758)			Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)	Faible			
	249115	Tyta luctuosa (Denis & Schiffermüller, 1775)			Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)	Faible			
	249341	Nonagria typhae (Thunberg, 1784)			Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)	Faible			
	249807	Aedia funesta (Esper, 1786)			Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)	Faible			
Mammifères	61000	Cervus elaphus Linnaeus, 1758			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Oiseaux	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1996
	3511	Athene noctua (Scopoli, 1769)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			1996
	3540	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758		Reproducteur	Bibliographie : GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE	Faible			1989



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758		Reproducteur	Bibliographie : ROUGE A.	Faible			1990
	3608	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)	Faible			1996
	4040	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			1996
Reptiles	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768			Informateur : POITOU H., comm. pers.	Faible			
Angiospermes	81541	Allium ursinum L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Moyen			
	85152	Atropa belladonna L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	88470	Carex digitata L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	89920	Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	94266	Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	94432	Daphne laureola L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	95240	Doronicum plantagineum L., 1753			Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	100149	Geranium sanguineum L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	101188	Helleborus foetidus L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	103301	Hypericum montanum L., 1755			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	103734	Iris foetidissima L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	104644	Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	106026	Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	109297	Narcissus pseudonarcissus L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
	109506	Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	110410	Ophrys insectifera L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	110987	Orchis simia Lam., 1779			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	114011	Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	114612	Polygonatum odoratum (Mill.) Druce., 1906			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116109	Prunus padus L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	116600	Pyrus communis subsp. pyraeaster (L.) Ehrh., 1780			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	116712	Quercus pubescens subsp. lanuginosa (Lam.) O.Schwarz, 1934 [nom. cons.]			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	121065	Saxifraga granulata L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	123032	Libanotis pyrenaica (L.) O.Schwarz, 1949			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	123568	Silene nutans L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	127382	Trifolium medium L., 1759			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	129482	Vincetoxicum hirundinaria Medik., 1790			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Moyen			
Fougères	115041	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			
	115076	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woynt., 1913			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)	Faible			



7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	259	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)			Bibliographie : FRANÇOIS R.				
	351	Rana temporaria Linnaeus, 1758			Informateur : Fiche ZNIEFF 0303.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)				
Mammifères	60636	Meles meles (Linnaeus, 1758)			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	60981	Sus scrofa Linnaeus, 1758			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Oiseaux	2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758		Hivernage, séjour hors reproduction	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Occasionnelle		Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)		Migrateur, passage	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	2895	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	3522	Asio otus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1996
	3688	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1995



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3784	Certhia familiaris Linnaeus, 1758	Occasionnelle		Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Occasionnelle		Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	4142	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				1997
	4167	Locustella naevia (Boddaert, 1783)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4247	Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4272	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4308	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4319	Muscicapa striata (Pallas, 1764)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4351	Parus palustris Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4361	Parus cristatus Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997
	4625	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				1997



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Reptiles	77490	Anguis fragilis Linnaeus, 1758			Informateur : Fiche ZNIEFF 0303.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)				
Angiospermes	81544	Allium vineale L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	83267	Aquilegia vulgaris L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	87044	Bupleurum falcatum L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	87227	Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	87540	Caltha palustris L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	88747	Carex pallescens L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	88819	Carex remota L., 1755			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	89852	Centaureum pulchellum (Sw.) Druce, 1898			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	92282	Convallaria majalis L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	97490	Euphorbia cyparissias L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102842	Hippocrepis comosa L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	103375	Hypochaeris radicata L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	106396	Lithospermum officinale L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	106595	Lonicera xylosteum L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	106818	Luzula campestris (L.) DC., 1805			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	106828	Luzula forsteri (Sm.) DC., 1806			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	106842	Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	106918	Lychnis flos-cuculi L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	107795	Melampyrum pratense L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	108421	Crataegus germanica (L.) Kuntze, 1891			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	108874	Muscari comosum (L.) Mill., 1768			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108961	Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	111859	Oxalis acetosella L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	115695	Potentilla tabernaemontani Asch., 1891			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	116806	Quercus x streimeri Heuff. ex Freyn, 1878			Informateur : Fiche ZNIEFF 0303.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)				
	116829	Quercus x kernerii Simkovics, 1883			Informateur : Fiche ZNIEFF 0303.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)				
	119419	Rumex acetosella L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	120772	Sanicula europaea L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	123037	Seseli montanum L., 1753			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	124346	Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
	124805	Stachys recta L., 1767			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	125981	Teucrium chamaedrys L., 1753			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	126628	Tilia cordata Mill., 1768			Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	128169	Ulmus glabra Huds., 1762			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				
Autres	159649	Equisetum maximum sensu 1			Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)				



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	259	Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	351	Rana temporaria Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60636	Meles meles (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60981	Sus scrofa Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61000	Cervus elaphus Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	2559	Scolopax rusticola Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2891	Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2895	Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3511	Athene noctua (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3522	Asio otus (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3595	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3688	Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)



Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3784	Certhia familiaris Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4040	Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4142	Turdus viscivorus Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4167	Locustella naevia (Boddaert, 1783)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4247	Sylvia curruca (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4272	Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4308	Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
4319	Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
4625	Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
Reptiles	77490	Anguis fragilis Linnaeus, 1758	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77955	Coronella austriaca Laurenti, 1768	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	92282	Convallaria majalis L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	95240	Doronicum plantagineum L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	109297	Narcissus pseudonarcissus L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Fougères	115041	Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	115076	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
310 Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	4 FORETS	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
3540 Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758	4 FORETS	Reproducteur	Bibliographie : GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE



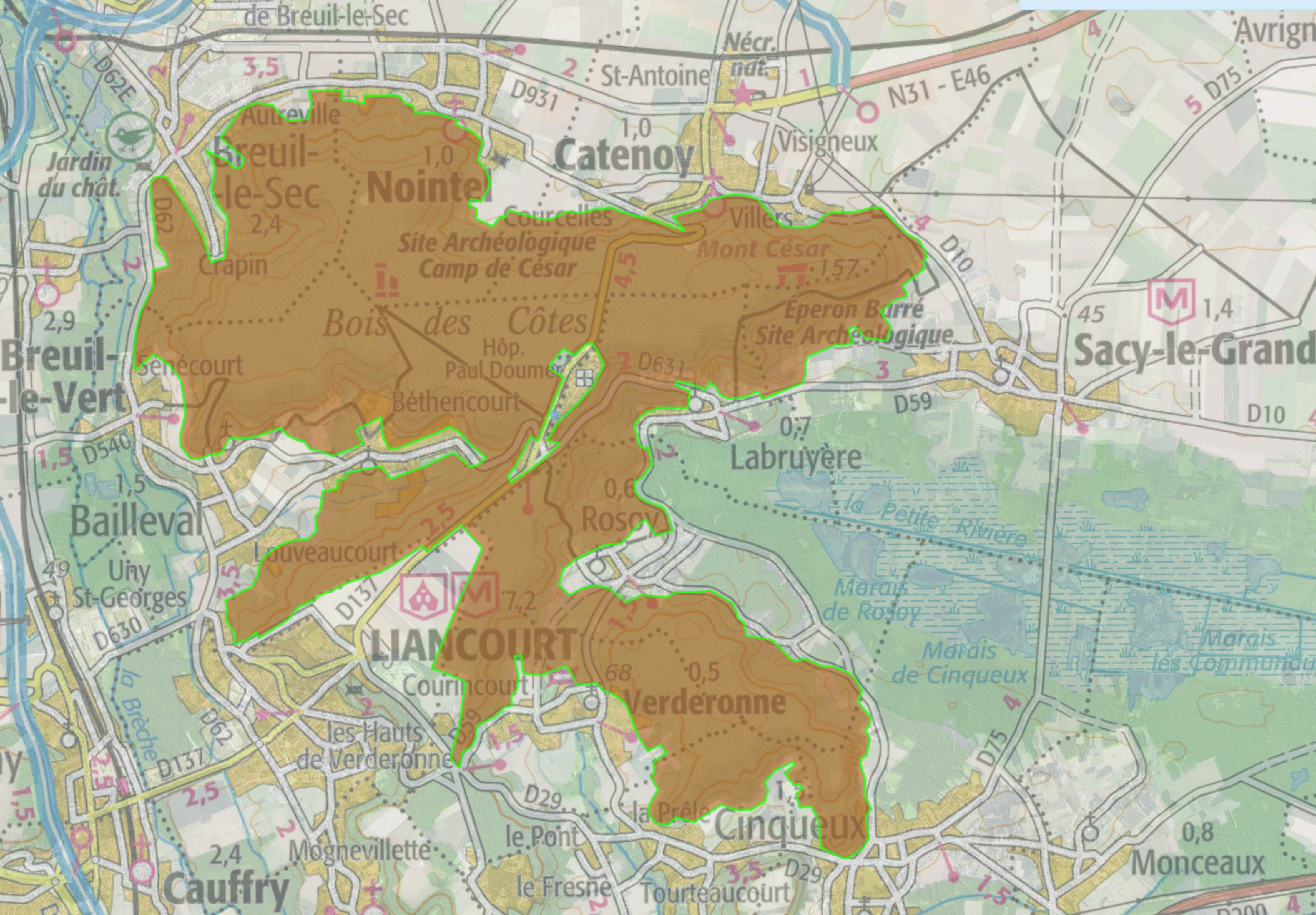
Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3595 Jynx torquilla Linnaeus, 1758	41.5 Chênaies acidiphiles	Reproducteur	Bibliographie : ROUGE A.
3608 Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	41.1 Hêtraies	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)
53783 Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)	41 Forêts caducifoliées	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
77955 Coronella austriaca Laurenti, 1768	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : POITOU H., comm. pers.
81541 Allium ursinum L., 1753	41.2 Chênaies-charmaies	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
89920 Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
94266 Dactylorhiza maculata (L.) Soó, 1962	41.5 Chênaies acidiphiles	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
94432 Daphne laureola L., 1753	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
100149 Geranium sanguineum L., 1753	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
103301 Hypericum montanum L., 1755	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
109297 Narcissus pseudonarcissus L., 1753	41.2 Chênaies-charmaies	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
109506 Neottia nidus-avis (L.) Rich., 1817	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
110410 Ophrys insectifera L., 1753	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
110987 Orchis simia Lam., 1779	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
114011 Platanthera bifolia (L.) Rich., 1817	41.2 Chênaies-charmaies	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
115041 Polystichum aculeatum (L.) Roth, 1799	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
115076 Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woy., 1913	41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
116109 Prunus padus L., 1753	44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
116600 Pyrus pyraeaster (L.) Du Roi, 1772	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)



Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
121065 Saxifraga granulata L., 1753	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
123032 Seseli libanotis (L.) W.D.J.Koch, 1824	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
123568 Silene nutans L., 1753	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)
127382 Trifolium medium L., 1759	34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
129482 Vincetoxicum officinale Moench, 1794	41.16 Hêtraies sur calcaire	Reproducteur	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
249055 Arctia villica (Linnaeus, 1758)	4 FORETS	Reproducteur	Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
249115 Tyta luctuosa (Denis & Schiffmüller, 1775)	4 FORETS	Reproducteur	Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
249341 Nonagria typhae (Thunberg, 1784)	5 TOURBIERES ET MARAIS	Reproducteur	Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)
249807 Aedia funesta (Esper, 1786)	4 FORETS	Reproducteur	Informateur : PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)

9. SOURCES

- POITOU H., comm. pers.() "".
- EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)() "".
- PRUVOT D. (Association Des Entomologistes de Picardie)() "".
- MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- Fiche ZNIEFF 0303.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)() "".
- BOULLET V., comm. pers.() "".
- Fiche ZNIEFF 0307.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - actualisée en 1994 : C.S.N.P. (FRANÇOIS R., BOULLET V., GAVORY L., EDELSTEIN S.)() "".
- BOULLET V.(1990) "Etude des ZNIEFF de l'Oise. CREPIS. DIREN Picardie."
- FRANÇOIS R.(1998) "La mortalité des amphibiens sur les routes de l'Oise. Bilan de l'opération "Fréquence Grenouille" 1996-1997. Le Pic mar, Bull. GEOR 60, n°3 : 24-31."
- FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- LE PEZENNEC M.-C.() "".
- FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)() "".
- GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE(1997) "Observations ornithologiques du département de l'Oise. Bulletins internes."
- ROUGE A.(1990) "Actualités ornithologiques. 15 avril -15 juin 1990. - Bull. Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise, n °2 : 1-3."
- FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)() "".
- BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B(1988) "Inventaire des sites écologiques du sud du département de l'Oise. DRAE Picardie. Doc. non pag."
- DATIN M. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)() "".



ESPACE NATUREL SENSIBLE



CLE28

Montagne du Moulin et de Berthaut



ID

Surface : 1898**Altitude :** 39 - 169 m**Entité paysagère :**

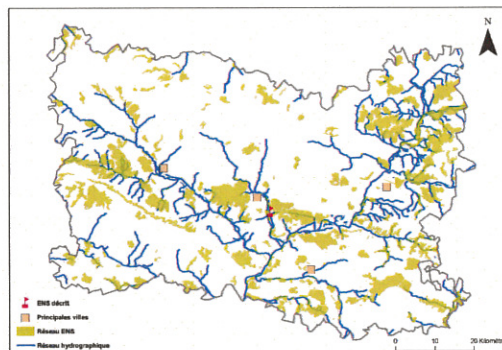
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD, VALLEE DE L'OISE.

Canton(s) concerné(s) :

CLERMONT, LIANCOURT.

Commune(s) concernée(s) :

ANGICOURT, BAILLEVAL, BREUIL-LE-SEC, CATENOY, CINQUEUX, LABRUYERE, LIANCOURT, NOINTEL, ROSOY, SACY-LE-GRAND, VERDERONNE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200378, ZICO PE 06, ZNIEFF I n° 220014098.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

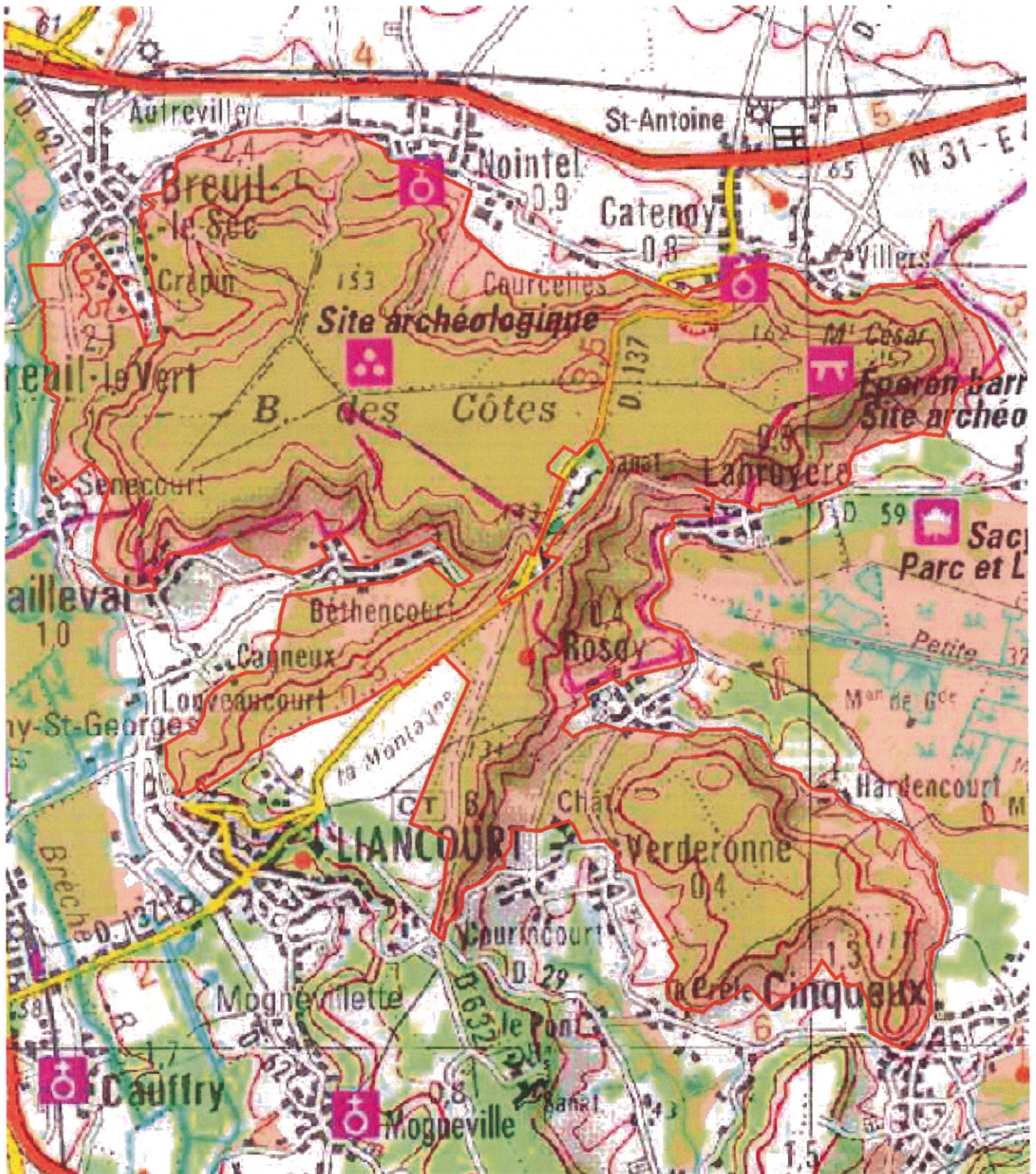
Vocation proposée

- Préserver les vergers
- Valoriser le patrimoine naturel auprès du public



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

En contact direct avec le marais de Sacy, le site est un vaste boisement diversifié. L'ensemble du boisement est homogène et marqué de quelques éclaircies. Le site se présente sous la forme de nombreuses buttes et est très découpé et exposé à de nombreuses conditions climatiques différentes. Les chênaies-charmaies constituent son milieu dominant et les boisements de pente sont également bien présents sur le site. Marginalement, d'anciens vergers de haute tige apparaissent çà et là au gré des éclaircies forestières.



Délimitation de l'ENS

08060 m
LI



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les forêts et les lisières thermocalcicoles

Espèces végétales remarquables

Le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum**), le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)* et le Grémil bleu-rouge (*Lithospermum purpureo-caeruleum**) ; le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) ; l'Ail des Ours (*Allium ursinum*), abondant dans certains bois frais ; le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*), sur les prairies sableuses ; l'Iris fétide (*Iris foetidissima*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ; la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*)

Espèces animales remarquables

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ; la Chouette chevêche (*Athene noctua*) ; le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ; le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont très bien connectés entre eux, sont d'une surface importante et subissent peu de ruptures. Les routes créent peu de coupures intra-site.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est fourni en écotones fonctionnels et les transitions avec l'extérieur sont douces. Le site est connecté à l'est au Marais de Sacy.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Les fonctionnalités du site sont sans conteste préservées et le cortège spécifique associé aux boisements trouve dans le bois des côtes un biotope favorable, sans compter que le massif est parsemé d'anciens vergers pouvant abriter une faune spécifique.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Il s'agit de deux buttes témoin boisées séparées par un vallon sec urbanisé. Les pentes sont abruptes et permettent d'accéder à un plateau supportant le Bois des Côtes. Les pentes boisées participent notamment à la constitution de l'écrin boisé du marais de Sacy. La diversité paysagère est faible puisqu'il s'agit d'un boisement. Ceux-ci sont toutefois localement infiltrés par des champs cultivés. La trame boisée ancienne peine à être perceptible au milieu des boisements récents sans réelle valeur paysagère. Les perceptions visuelles sont limitées depuis le massif ; le regard est bloqué par les boisements mais la butte est bien visible de l'extérieur. Le massif est cerné par de nombreux villages au patrimoine architectural riche.



DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture (quelques parcelles), foresterie et loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture et urbanisation

Fréquentation

Difficile à estimer, sans doute hétérogène vu la taille du site. La valorisation via des sentiers de randonnée ou de découverte est aisément réalisable.

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Fermeture des milieux ouverts du site et abandon des pratiques extensives, enrichissement des vergers

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Ouverture au public via conventionnement
- Mise en place de sentiers balisés et de panneaux pédagogiques explicatifs l'écosystème des vergers, la notion de fonctionnalité écologique.

Etat d'avancement

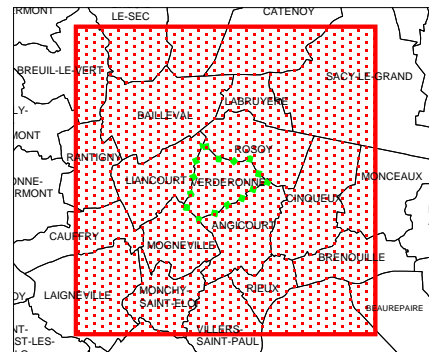
Maître d'ouvrage choisi

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

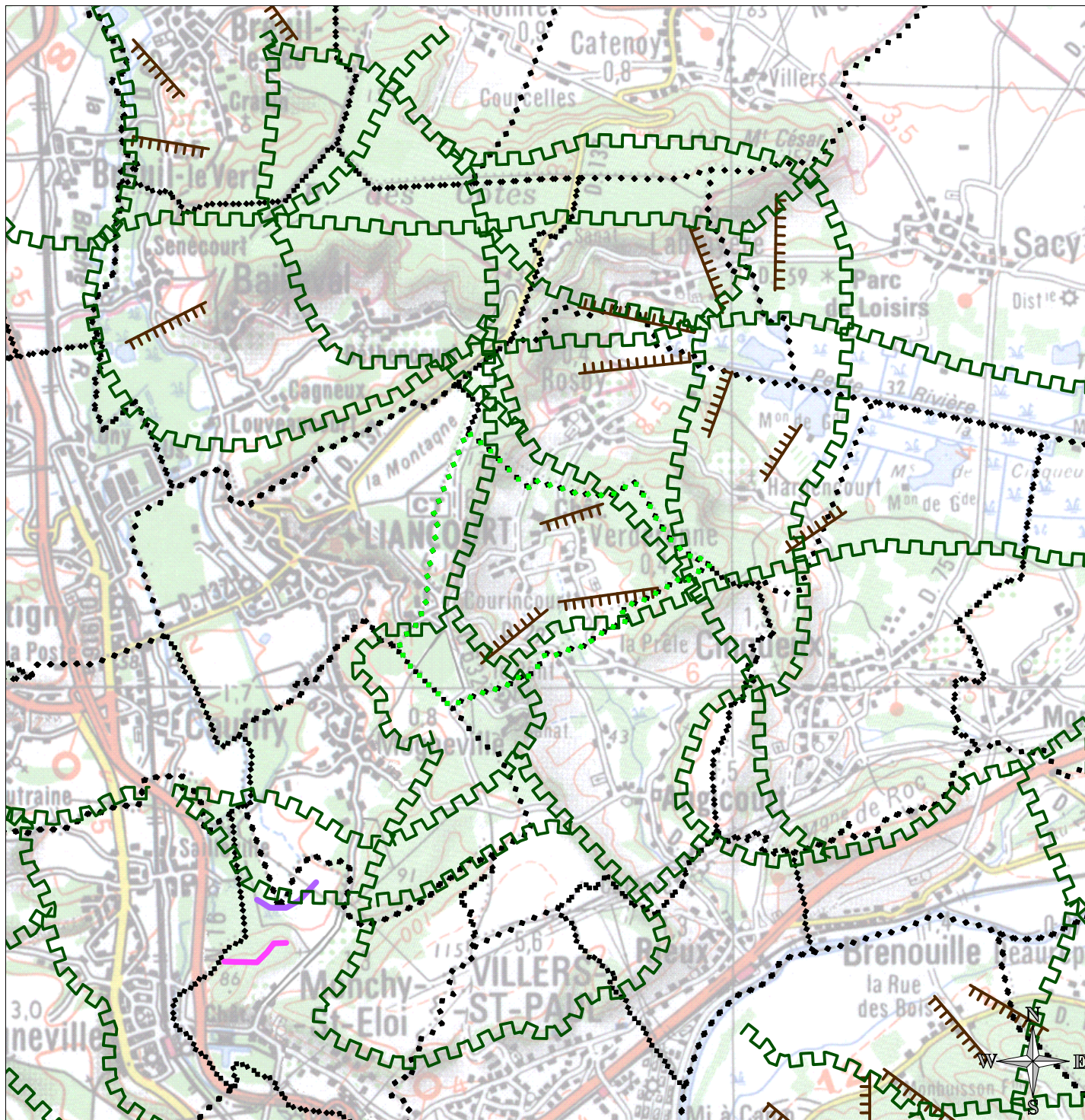


Direction Régionale de l'Environnement
PICARDIE

Corridors écologiques potentiels de Picardie



Commune : VERDERONNE (H1L1)



- | | |
|-----------------------------------|---|
| communes | commune sélectionnée |
| Type de corridor : | |
| alluvial | intra ou inter landes |
| intra ou inter bas-marais alcalin | inter mares |
| batraciens | intra ou inter marais tourbeux |
| cordons galets | intra ou inter mollières |
| intra ou inter dunes | intra ou inter pelouses calcicoles |
| intra ou inter falaises | intra ou inter pelouses calcaro-sabulicoles |
| intra ou inter forestier | intra ou inter pelouses sur craie |
| | intra ou inter prairies humides |
| | intra ou inter tourbières alcalines |

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs" financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente pas la largeur réelle du corridor qui peut être très variable.
Cet inventaire n'est pas exhaustif.
Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07

BDCARTO® ©IGN - PARIS - 1999
SCAN100® ©IGN - Paris - 1999
Autorisation n°90-9068
Convention MATE/IGN 41/99
<http://www.ign.fr>

AUTRES INFORMATIONS JUGÉES UTILES



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;

- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- ✓ d'informer la population
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

FICHE n° 4

Les Risques Naturels

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs ([lien vers prim.net](http://lien.vers.prim.net)) :

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999

arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999

paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

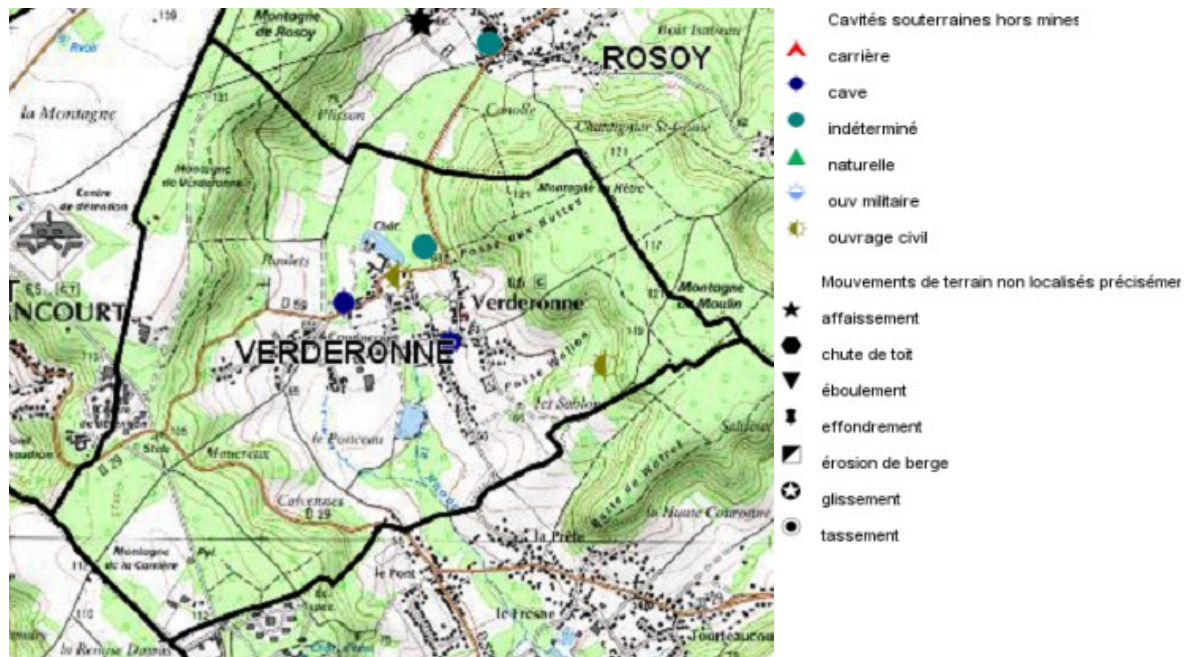
Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement sur les sites [Géorisques - cavités souterraines](#) et [Géorisques - mouvements de terrain](#), ainsi que sur [la cartothèque de la DDT](#).

5 cavités souterraines ont été recensées sur la commune ([lien vers la fiche](#)).

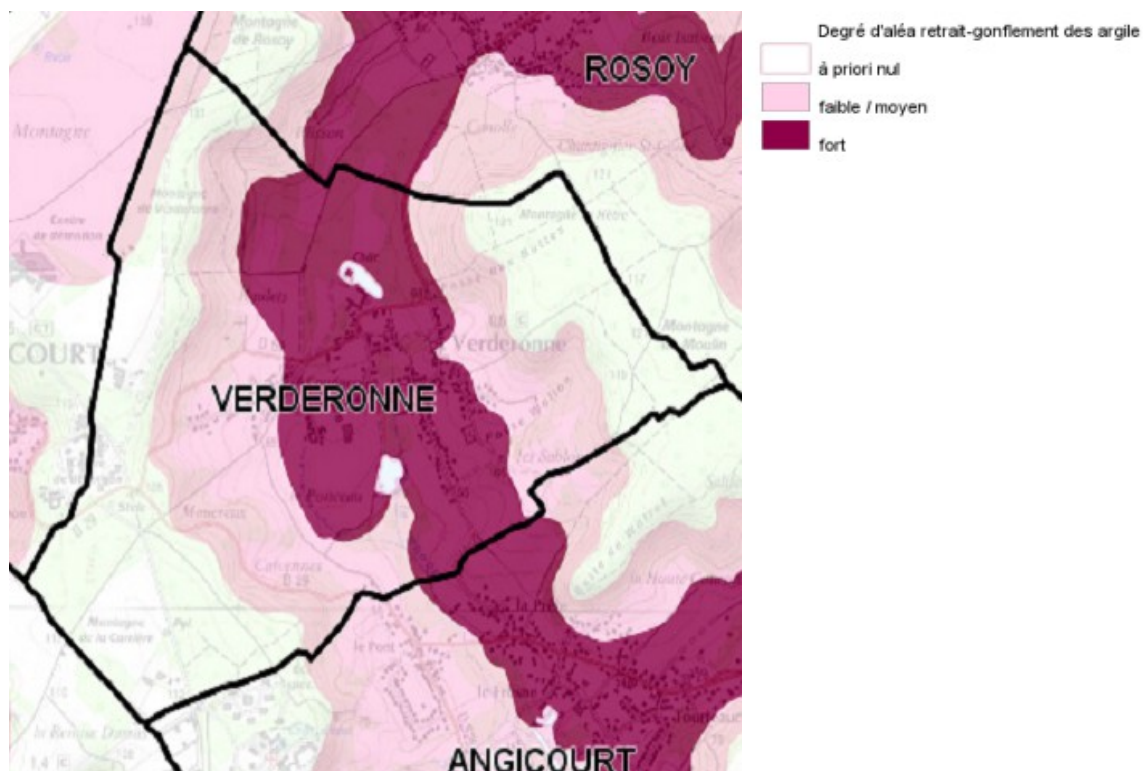
Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune.

LES RISQUES



Retrait-gonflement des sols argileux

La commune de Verderonne est concernée par un retrait-gonflement des argiles faible à fort sur tout ou partie de son territoire. Cette information est mise à disposition, par le BRGM, sur le site [Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#), ainsi que sur [la cartothèque de la DDT](#).



Inondation

La Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de donner un cadre à l'évaluation et à la gestion des risque d'inondation en vue de réduire les conséquences négatives potentielles associées aux inondations.

La méthodologie de la directive s'articule autour de 3 étapes :

- La réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (*EPRI*) avant décembre 2011 ;
- La cartographie des Territoires à Risques inondation Important (*TRI*) avant décembre 2013 ;
- La réalisation d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (*PGRI*) avant décembre 2015, avec lequel les PLU devront être compatibles en application de l'article L123-10 du code de l'urbanisme.

La commune de Verderonne fait partie du bassin Seine Normandie dont l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (*EPRI*) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin.

Cette information est disponible sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France à l'adresse suivante : [lien vers DRIEE Île-de-France](#).

Les Risques technologiques

Les Installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Aucun établissement à risque soumis à autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, n'est recensé sur cette commune.

Cette information est disponible sur le site de la DREAL Picardie à l'adresse suivante : [lien vers les installations classées](#).

Eolien

Aucune éolienne ou Zone de Développement Éolien (*ZDE*) n'ont été relevées sur la commune. La commune de Verderonne n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (*SRCAE*) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (*Inventaire historique de sites industriels et activités de service*) à l'adresse suivante : [lien vers Basias](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [lien vers Basol](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site n'a été recensé sur le territoire communal.

Protection de la faune et de la flore

La loi du 10 juillet 2010 fixe les principes et les objectifs de la politique nationale de la protection de la faune et de la flore sauvage.

Certains projets en/ou à proximité de sites sensibles peuvent être soumis à procédure d'instruction de dérogation à la destruction d'habitats ou d'espèces protégées. L'article L411-2 du code de l'environnement décliné par les articles R411-6 à R411-14 et par arrêté interministériel du 19 février 2007 prévoit la possibilité d'édicter des arrêtés préfectoraux ou ministériels de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1, 2 et 3 de l'article L411-1 du code de l'environnement.

Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas mettre en cause le projet.

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) émane de la loi de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et de la loi portant engagement national pour l'environnement (ENE). C'est un document cadre élaboré à l'échelle régionale et mis en place pour répondre aux enjeux de perte de biodiversité en luttant contre la fragmentation du territoire.

Il a pour objectif d'identifier la Trame Verte et Bleue, TVB (*réseau écologique, ou ensemble des « continuités écologiques », constitué de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques*) et de définir les mesures garantissant sa préservation ou sa remise en bon état.

Le SRCE n'est pas opposable au tiers. Il doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme, dans un délai de trois ans après son approbation, et les projets d'aménagement.

En Picardie, le document est en cours d'élaboration. Il sera prochainement soumis à la consultation du public. Les documents provisoires sont disponibles en ligne sur le site internet tvb-picardie et peuvent être utilisés pour l'élaboration des documents d'urbanisme.

Bois et forêts

Un plan simple de gestion forestière autorisant les coupes sans autorisation préalable est localisé au lieu-dit la Montagne de Verderonne au Nord/Ouest du territoire.

Il est rappelé qu'à l'article R130-20 du code de l'urbanisme, les communes doivent informer le Centre régional de la propriété forestière du classement d'espaces boisés intervenus en application du premier alinéa de l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Prendre en compte l'activité forestière et le passage possible des grumiers et autres engins forestiers.

Prendre en compte l'existence de talus boisés, haies, bandes boisées, bosquets et de la nécessités ou non de les conserver selon le rôle qu'ils exercent, tant au niveau écologique, que cynégétique, paysager, anti-ruissellement, anti-coulée de boue, anti-érosif ou anti-éolien. Leur repérage sur un document cartographique pourra être utile pour assurer leur préservation (*articles L130.1 ou L123-1-5-III.2° du code de l'urbanisme*).

Prendre en compte les boisements existants en développant le rôle tant écologique, cynégétique, paysager, récréatif, touristique, productif, alluviale ou anti-érosif qu'ils jouent sur le territoire communal ou intercommunal pour un éventuel classement (*article L130.1 du code de l'urbanisme*) ou un zonage spécifique « N » indice « f » pour création d'un secteur naturel forestier.

Les différents articles 7 (*implantation par rapport aux limites séparatives*) du règlement des zones comportant ou jouxtant des espaces boisés pourraient comporter une marge de recul non aedificandi adaptée suivant la topographie du terrain et la qualité du boisement (*forte pente, taillis, futaie, etc...*), afin d'éviter tous risques ou nuisances (*chutes d'arbres, de branches, ombre, humidité, feuilles, insectes, etc...*). Ne pas négliger ces risques et nuisances.

Les différents articles 13 du règlement des zones comportant des Espaces Boisés Classés doivent obligatoirement préciser que les espaces boisés figurant au plan comme Espaces Boisés Classés à conserver, à protéger ou à créer sont soumis aux dispositions de l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Dans les différents articles 13 l'interdiction de certaines essences est à nuancer car cela peut porter atteinte à l'activité forestière, ce qui n'est pas le but recherché dans cet article. Le choix des essences forestières, pour les boisements, n'a pas à être réglementé.

Pour les boisements de la commune, ceux faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha, ne peuvent être défrichés sans autorisation, en application de l'article L341 et suivants du code forestier pour les particuliers et L214-13 du même code pour les collectivités locales. Les dispositions de l'article L341-5 du dit code précisant les cas de refus. Ils sont donc, d'une certaine manière, déjà protégés par le code forestier. De ce fait, il ne semble pas nécessaire de couvrir ceux-ci par une servitude encore plus forte d'Espace Boisé Classé régie par l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Pour les boisements inférieurs au seuil de 4 ha, si une protection souhaite être appliquée, soit parce que le boisement a un rôle paysager, écologique, cynégétique, anti-ruissellement, anti-coulée de boue, anti-érosif, anti-éolien ou autre, elle se fera par l'application de l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Pour les haies, arbres isolés ou alignements que la commune souhaite protéger; il est conseillé l'application de l'article L123-1-5-III.2° du code de l'urbanisme.

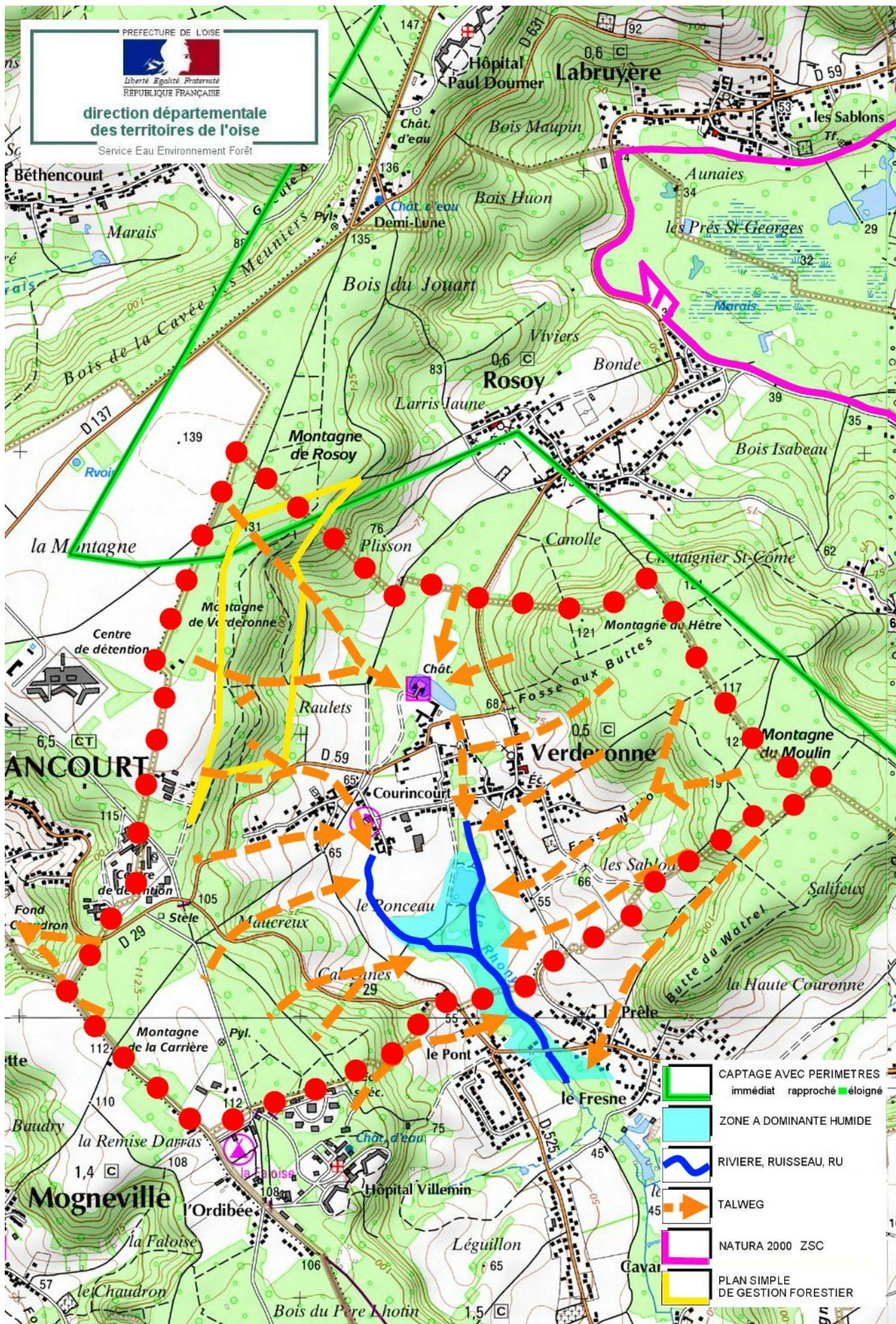
Il convient de rappeler que pour les boisements qui ne figureraient pas en Espaces Boisés Classés au PLU et appartenant à un ensemble boisé de 4 ha et plus, la législation forestière demeure, à savoir que le défrichement devra, au préalable, avoir fait l'objet d'une autorisation en application de l'article L341 et suivants du code forestier pour les particuliers. Les dispositions de l'article L341-5 du dit code précisant les cas de refus.

Il convient de rappeler que pour les boisements qui ne figureraient pas en Espaces Boisés Classés au PLU, sans limitation de surface, la législation forestière demeure, à savoir que le défrichement devra, au préalable, avoir fait l'objet d'une autorisation en application de l'article L214-13 et suivants du code forestier pour les collectivités locales. Les dispositions de l'article L341-5 du dit code précisant les cas de refus.

Pour les boisements situés dans un site Natura 2000, ZPS ou ZSC, il serait souhaitable comme mentionné ci-avant, de ne pas appliquer de protection au titre du code de l'urbanisme afin de ne pas en gêner la gestion future. Les zones Natura 2000, seront classées dans un secteur spécifique « N indicé », précisant que ne sont autorisés, outre la gestion des bois, que les dispositions d'aménagement, de protection ou de restauration des espaces naturels prises en application du DOCOB. Il est recommandé de s'adresser à l'opérateur afin de définir, le cas échéant, les mesures de protection à mettre en place.

L'élaboration d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (*PPRDF*) dans chaque région a été introduite par la loi du 27 juillet 2010 dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui comporte plusieurs dispositions destinées à développer le secteur forestier. Son article 64 (*codifié au travers de l'article L122-12 (ex. L4-1) du code forestier*) prévoit sa mise en place dans chaque région pour, en cohérence avec les documents cadres en vigueur, analyser les raisons d'une insuffisante exploitation de certains massifs et définir des actions pour y remédier. Le PPRDF de Picardie a été approuvé le 07 mai 2013 et est consultable sur le [site internet de la DRAAF](#).

Carte des bois et forêts





PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Politique publique prioritaire de l'État, la sécurité routière fait l'objet d'un programme pluriannuel d'actions dont l'un des objectifs, au-delà du contrôle et de la sanction des comportements fautifs, est de faire émerger une culture tournée vers la prévention. Le Grenelle de l'Environnement a aussi mis en avant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. L'aménagement numérique des territoires doit être intégré au projet territorial.

A ce titre, les auteurs des documents d'urbanisme doivent se mobiliser car ils peuvent agir en posant les principes de base susceptibles d'assurer un haut niveau de sécurité routière, à savoir :

- la prise en compte des usagers vulnérables
- l'affectation des voies avec le souci d'un rééquilibrage des usages entre circulation et vie locale pour les voies traversant l'agglomération
- la vérification de la cohérence entre l'affectation des voies existantes ou projetées et leurs

caractéristiques afin que les usagers adaptent leur comportement.

Concrètement, l'écriture du document doit être l'occasion d'analyser les accidents intervenus ces dernières années, tout en évaluant l'impact en terme de sécurité des projets d'aménagement ou de voirie, une attention particulière devant être portée aux endroits où se concentrent des usages particulièrement vulnérables, tels que les sorties d'écoles ou parcs de stationnement.

Sur le fond, le document d'urbanisme approuvé doit notamment permettre d'éviter :

- des extensions urbaines reliées à l'agglomération seulement par la route
- un recul trop important des constructions élargissant le champ visuel, et donc les vitesses
- des alignements droits trop longs
- la multiplication des accès nouveaux sur les voies principales de circulation
- de contraindre le développement des nouvelles technologies d'information et de communication.

FICHE n° 6

LES MOBILITÉS

Routes à grande circulation

Le territoire de la commune de Verderonne est traversé par les RD29 et 59. La commune ne compte aucune voie classée route à grande circulation.

Pour information, le classement des routes à grande circulation est défini dans le décret n° 2010-578 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation du 31 mai 2010.

Transports exceptionnels

La commune n'est concernée par aucun itinéraire de transports exceptionnels.

(Pour mémoire, dans l'hypothèse où un itinéraire transports exceptionnels serait recensé, il convient de maintenir au mieux les possibilités existantes. En effet, ces itinéraires sont une nécessité économique pour de nombreuses industries ainsi que pour la sécurité de la circulation de certains véhicules spéciaux, tels que les grues ou engins agricoles)

Comptages

Des données fournies par le Conseil Général, il ressort pour :

- La RD29, classée en 3ème catégorie, près de 2 513 véhicules par jour étaient recensés en 2013, dont 3,1 % de poids lourds, pour le PR2.720 ;
- La RD59, classée en 4ème catégorie, près de 1 331 véhicules par jour étaient recensés en 2013, dont 2,6 % de poids lourds, pour le PR1.000.

Accidentologie

Sur la période courant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013, un accident a été recensé sur le territoire communal :

- Un accident sur la RD29, faisant un blessé hospitalisé.

(A noter que seuls sont ici comptabilisés les accidents corporels, sur la base des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre. Les accidents matériels sont recensés par les compagnies d'assurance des propriétaires des véhicules, ces données n'étant pas disponibles dans le cadre du Porter à Connaissance)

Réglementation routière

A toutes fins utiles, même si ce point échappe au sens strict à une approche en terme d'urbanisme, il peut être utile de rappeler que différents ouvrages techniques ont été réalisés sur certains dispositifs de la réglementation routière. Ces ouvrages sont consultables en direction départementale des Territoires, service des transports, de la sécurité et des crises, en particulier :

- Le guide relatif aux ralentisseurs de type dos d'ânes et trapézoïdal ;
- Le guide des coussins et plateaux ;
- Le guide des zones 30 relatif à la modération de la vitesse en agglomération ;
- Le guide relatif à l'amélioration de la signalisation verticale.

Aménagement numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (*SDTAN*), porté par le Conseil Général de l'Oise, a été approuvé le 21 mai 2012. Il est téléchargeable à partir du [site internet du Conseil Général](#).

Même s'il n'existe pas de lien de prise en compte ou de compatibilité entre le SDTAN et les documents d'urbanisme, une certaine cohérence s'avère nécessaire si la collectivité souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Le rapport de présentation du PLU devra comporter un diagnostic en terme d'aménagement numérique du territoire. Sur ce point, je vous invite à consulter le [site internet](#) du centre d'études technique de l'équipement du ministère de l'Écologie.

Circulations douces

La commune de Verderonne n'est concernée par aucun circuit, ni projet de circulation douce.

Mobilité durable

La DREAL Picardie, en partenariat avec les DDT(M), les CAUE, l'ADEME et les agences d'urbanisme a produit le Référentiel Urbanisme et Déplacements. Ce guide a pour but d'améliorer la prise en compte de la mobilité et des déplacements dans les documents d'urbanisme. Il présente des pistes de réflexions mais aussi des exemples de bonnes pratiques.

Il est disponible sur le [site internet de la DREAL](#).

Le Conseil Général de l'Oise a élaboré un programme d'actions en matière de mobilité repris dans son [Plan départemental pour une mobilité durable](#).



PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement,
de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO
Mél : perrine.flipo@cg60.fr
Tél. : 03.44.10.41.71
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil général

à

Monsieur le Directeur départemental
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **22 DEC. 2014**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU
de VERDERONNE

Suite à votre demande en date du 1^{er} octobre 2014 concernant la collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VERDERONNE, prescrit par délibération du 27 juin 2014, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 ;
Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les Routes Départementales (RD) n° 29 et 59.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement des RD :

La RD 29 est classée route de 3^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales, desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

La RD 59 est classée route de 4^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économique de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.3 Comptages de trafic :

Les comptages de trafic, effectués en 2013, relèvent une moyenne journalière de :

- 2.513 véhicules pour la RD 29 (PR 2.720) dont 3,1 % de poids lourds ;
- 1.331 véhicules pour la RD 59 (PR 1.000) dont 2,6 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement :

En l'état, les données sont non disponibles (en cours de numérisation aux Archives départementales).

1.5 Accidentologie entre 2009 et 2013 :

Un accident est survenu sur la RD 29 provoquant 1 blessé hospitalisé.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de VERDERONNE.

2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

2.1 Ligne régulière :

- n° 8A (SACY-LE-GRAND - LIANCOURT).

2.2 Lignes scolaires :

- desservant le Regroupement Pédagogique Intercommunal de ANGICOURT, LABRUYERE , ROSOY et VERDERONNE.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le Département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

En l'état, le territoire communal n'est pas concerné par le passage d'un circuit inscrit au PDIPR.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. **DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des ENS.

Ainsi, le territoire de la commune de VERDERONNE est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Montagne du Moulin et de Berthaut » (CLE28) ;
- l'ENS d'intérêt local « La Trame verte et bleue » (CLE31).

Les fiches descriptives de ces ENS sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le Département et la commune de VERDERONNE n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 Eau potable :

La commune de VERDERONNE ne dispose pas de captage sur son territoire communal. L'alimentation en eau provient des captages de LABRUYERE. Un schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée Dorée.

2.2 Assainissement :

La commune dispose d'un système d'assainissement collectif raccordé sur la station d'épuration du Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Eaux Usées et des Réseaux. Cette station, d'une capacité de 40 000 EH, a été mise en service en 2007 et permet de respecter les exigences réglementaires de traitement de la pollution, particulièrement pour l'azote et le phosphore.

2.3 Rivière :

La commune de VERDERONNE est membre du Syndicat Intercommunal de Restauration et d'Entretien du ru du Rhône à qui elle a délégué sa compétence. Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer ce syndicat.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par : les sources du ru du Rhône et du Ponceau (affluent rive droite). Dans le cadre de la faible dynamique du syndicat, la commune de VERDERONNE assume elle-même les travaux d'entretien. Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) octroyant une servitude de passage a été accordée en 2007. Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, il a été envisagé de rapprocher ce syndicat de ceux de la Brèche et de l'Arré.

Faisant parti de l'unité hydrographique Oise-Aronde, l'atteinte de l'objectif « bon état global » est prévue pour 2021 (FRHR216C-H2048000).

3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

III. **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de VERDERONNE les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil général de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil général le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site www.oise.fr, rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de VERDERONNE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

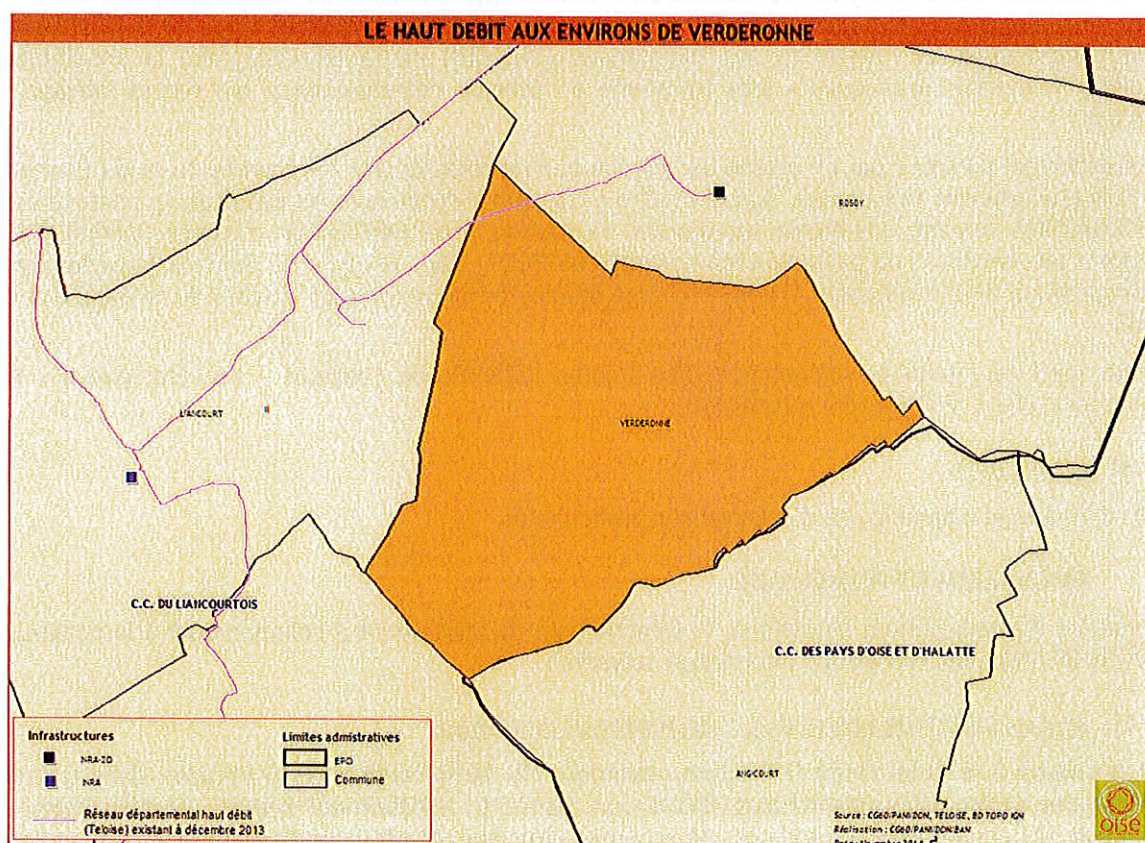
2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

VERDERONNE est assez bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé dans la commune de LIANCOURT. Ainsi, les habitations sur VERDERONNE peuvent prétendre, pour la moitié des lignes, à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de VERDERONNE, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (LIANCOURT, ROSOY, MOGNEVILLE). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour de VERDERONNE.



4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil général initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbp/s) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbp/s).

La commune de VERDERONNE est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans les années à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de VERDERONNE pour en desservir d'autres.

Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de VERDERONNE intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.

5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
 - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
 - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
 - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
 - NRA ;
 - Chambres ;
 - Fourreaux ;
 - Poteaux ;
 - Locaux techniques, répartiteurs ;
 - Antennes ;
 - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil général ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de VERDERONNE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

V. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, un schéma départemental doit être élaboré dans chaque département par le représentant de l'Etat et le président du Conseil général. Il est approuvé conjointement. Il doit être révisé au moins tous les 6 ans.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) dans l'Oise a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes du LIANCOURTOIS dite La Vallée Dorée, EPCI auquel appartient la commune de VERDERONNE, le PDH préconise la production annuelle de 110 à 125 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. Aussi, le Président du Conseil général de l'Oise a décidé la création d'un PIG 60 Amélioration de l'habitat privé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,
le Directeur général-adjoint du pôle
Développement des Territoires et
Environnement



Olivier GROS



VOS REF.

DDT

NOS REF.

40, rue Jean Racine

BP 317

INTERLOCUTEUR LE-DI-SCET-14-01204

60021 BEAUVAIS CEDEX

TÉLÉPHONE 03.20.13.66.25

MAIL pascal.leleux@rte-france.com

FAX

A l'attention de M. Fabien NOYE

OBJET Révision plan d'occupation des sols – Commune de Verderonne

Marcq-en-Baroeul, le 30/10/2014

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 1^{er} octobre dernier (réceptionné en nos services le 23 octobre 2014) par lequel vous m'avisez que la commune de Verderonne a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols par délibération municipale en date du 27 juin 2014.

Je vous informe qu'à ce jour, la commune de Verderonne n'est concernée par aucun ouvrage du Réseau de Transport de l'Electricité (RTE) existant ou à venir.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pascal LELEUX.

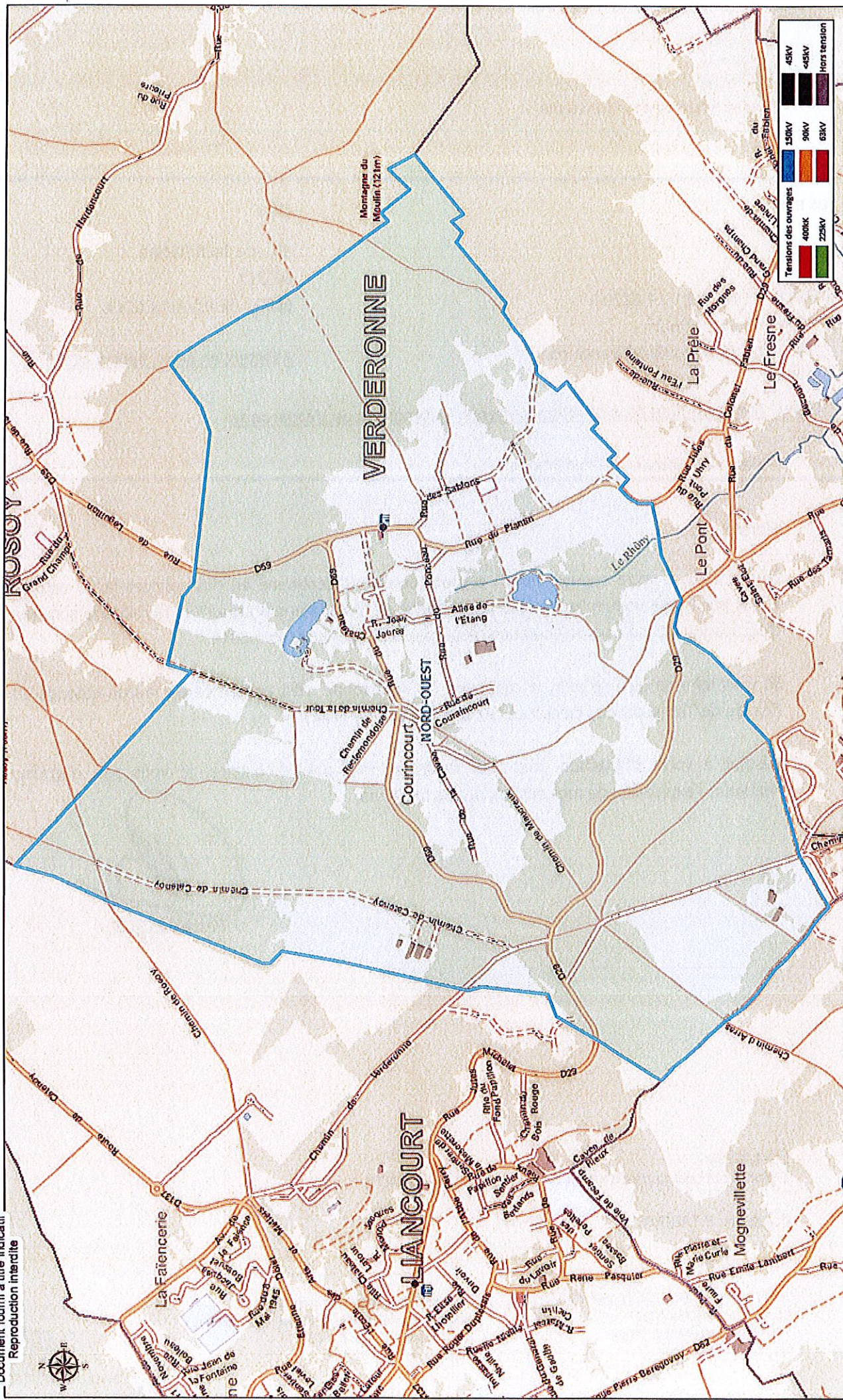
Pièce jointe :

1 plan de la commune de Verderonne vierge d'ouvrages RTE

Copie : M. P.TANGUY

Commune de Verderonne (60)

Date: 28/10/2014



Echelle : 1:10 000 0 0,15 0,3 0,6 Kilomètres



DDT de l'OISE
A l'attention de Monsieur le Préfet
40 rue Jean Racine BP 317
60021 Beauvais cedex

12 OCT 2014
14:38

Lettre recommandée avec A.R.

VOS RÉF.
NOS RÉF. 2014-PP/DMDT/25622_01
INTERLOCUTEUR Responsable de l'Equipe Système d'Informations Techniques, K. SOSNA, tél. : 01.64.73.31.05
OBJET Plan Local d'Urbanisme

Croissy-Beaubourg, le 30 octobre 2014

Monsieur le Préfet,

Nous accusons réception de votre courrier du 01/10/2014 concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VERDERONNE.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que GRTgaz n'exploite pas d'ouvrage de transport de gaz naturel sur le territoire de cette commune.

Nous restons à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

Barbu CONSTANTINESCU
Responsable du Département Maintenance & Données Techniques

N.B. : Cette réponse ne concerne que les canalisations de transport de gaz naturel haute pression exploitées par GRTgaz, à l'exclusion des conduites de distribution de GrDF ou celles d'autres concessionnaires.



AÉROPORTS DE PARIS

**Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
Délégation de l'Aménagement
et des Programmes**

Tél : 01.49.75.12.19
Fax : 01.49.75.39.48
pascale.strysovsky@adp.fr

**Direction Départementale des Territoires de
l'OISE**

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et
de l'Energie
40 rue Jean Racine
BP317
60021 Beauvais cedex

A l'attention de Fabien NOYE

V/Réf : Lettre du 1 Octobre 2014

N/Réf. : DMOP /SPC/14/ 180


Orly, le 17 Octobre 2014

**Objet : Révision du du POS de la commune de VERDERONNE
Consultation préalable à l'élaboration du Porter à Connaissance**

Par délibération en date du 27 Juin 2014, la commune de Verderonne a décidé de prescrire la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS).

Conformément aux dispositions des articles L.121-2 et R.121-1 du Code de l'Urbanisme, vous avez demandé à Aéroports de Paris de vous communiquer les informations utiles à l'élaboration du "Porter à la Connaissance".

Je vous informe que la commune est située à l'écart des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruit associées aux aérodromes gérés par notre société.


Jean Tissier
Responsable du pôle urbanisme

Copie à : DSAC Nord - SUB RDD

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 8 octobre 2014

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Picardie

DDT de l'AISNE

ddt-ut-du@aisne.gouv.fr

Nos réf. : **1868**/DRP/CCO

Affaire suivie par : Cédric COLLARDEAU
cedric.collardeau@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 02 - Fax : 03 44 11 49 08

Objet : Documents d'Urbanisme

J'ai l'honneur de vous informer que le territoire des communes de VERDERONNE, JOUY SOUS THELLE, CANLY, NOVILLERS LES CAILLOUX, et ROYAUCOURT n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Néanmoins, je rappelle aux conseils municipaux que l'arrêté interministériel en date du 25 Juillet 1990, de portée générale, est applicable à l'ensemble de son territoire.

En particulier, en dehors de l'agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports,
L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Cédric Collardeau

